



Melesse, le 3 mars 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le mercredi 10 mars 2021 à 20h.

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et au décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020, la séance se tiendra à la **salle polyvalente**, située 5 rue de Montreuil, à Melesse, dans le **respect des gestes barrières** et avec **port du masque obligatoire, sans que le public ne soit autorisé à y assister**. La publicité des débats sera assurée par une retransmission en direct par voie électronique. Le quorum est fixé au tiers des membres présents, chaque conseiller peut disposer de deux pouvoirs.

#### Ordre du Jour

Validation du procès-verbal du 17 février 2021

- 1 – Budget Commune 2020 – Présentation du Compte administratif
- 2 – Budget assainissement collectif 2020 – Présentation du Compte administratif
- 3 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 (ROB)

#### **Décisions diverses**

#### **Informations diverses**

Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2021 : 31 mars ; 21 avril ; 26 mai ; 30 juin

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Le Maire,

Claude JAOUEN

